Soutien communautaire en logement social

Les locataires livrent une facture de 12 millions \$ chez le Ministre de la santé

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Montréal – le jeudi 5 octobre 2006 – Près de 200 locataires de logements sociaux sont allés déposer des billets de 12 millions \$ au bureau du Ministre de la santé et des services sociaux (MSSS), Phillipe Couillard. Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et la Fédération des OSBL en habitation de Montréal (FOHM) demandent la mise en place d'une enveloppe dédiée pour le financement du soutien communautaire en logement social.

Depuis plus de 20 ans, des organismes sans but lucratif en habitation logent et offrent du soutien à des personnes ayant connu l'itinérance, la maladie, la dépendance ou souffrant de légère perte d'autonomie. Malgré cela, le MSSS refuse toujours de financer cette intervention qui a déjà fait ses preuves en stabilisant dans leur logement des milliers de locataires.

« Le Ministère connaît pourtant bien les succès et les besoins des organismes », selon Pierre Gaudreau du RAPSIM. Depuis plus de 3 ans, le MSSS et la Société d'habitation du Québec travaillent sur ces questions. Un Cadre national sur le soutien communautaire en logement social a été proposé aux groupes, mais rien de satisfaisant n'a émané du Ministère. La FOHM et le RAPSIM avaient déjà dénoncé ce Cadre, en juillet dernier, et ainsi, retardé sa signature. Ils avaient aussi réitéré la demande de financement, forts de l'appui de 217 groupes communautaires.

Le Ministère de la santé n'a toujours pas mis en place un programme de financement dédié. « Il est impensable qu'avec un budget de plus de 22 milliards de dollars, le MSSS ne débloque pas ce dossier. Il s'agit pourtant d'apporter du soutien aux clientèles les plus vulnérables de notre société », ajoute monsieur Gaudreau.

Non seulement le Ministère de la santé ne répond pas à la demande de reconnaissance financière des groupes mais en plus, le *Cadre* proposé remet en cause les principes de base de l'intervention. Le *Cadre* prévoit en effet que le soutien communautaire sera planifié sur la base des projets cliniques des Centres de santé et de services sociaux (CSSS). Les OSBL en habitation répondent à des besoins globaux, qui dépassent largement les uniques priorités de la santé. Pour les organismes communautaires, il est donc impensable que les développements de logements sociaux avec soutien

communautaire ne soient pas décidés en fonction des besoins du milieu, comme cela a toujours été le cas. « Les OSBL en habitation ne sont pas équipés et ne veulent pas devenir un maillon du système de santé », affirme Claudine Laurin, directrice de la FOHM. Elle ajoute que « le Cadre est, ni plus ni moins, une atteinte à l'approche volontaire et autonome des organismes ».

Les groupes ont déjà rencontré deux fois la Ministre Nathalie Normandeau, coresponsable dans ce dossier, au cours des dernières semaines. Elle dit comprendre les besoins et les demandes des organismes. Ces derniers souhaitent maintenant que ce dossier aboutisse et interpellent la Santé qui a le budget nécessaire.

Le RAPSIM et la FOHM, appuyés par des groupes de Gatineau, les locataires et des groupes en logement demandent donc au Ministère de la santé de faire sa part et de débloquer 12 millions \$. Le Ministère doit aussi s'asseoir avec la Société d'habitation du Québec et retravailler le *Cadre* proposé afin de respecter l'autonomie des OSBL en habitation.

- 30 -

Sources:

Pierre Gaudreau, coordonnateur, RAPSIM – 514-879-1949 – cell : 514-603-1949 Claudine Laurin, directrice générale, FOHM – 514-527-6668 – cell : 514-947-8508